



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

FONDATION PARTENARIALE PARIS DAUPHINE

Fondation

Siège social : Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FONDATION PARTENARIALE PARIS DAUPHINE

Fondation

Siège social : Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016 PARS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration de la **Fondation Partenariale Paris Dauphine**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fondation Partenariale Paris Dauphine** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons :

- vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la note 6 de l'annexe font l'objet d'une information appropriée et ont été correctement appliquées pour l'exercice considéré.

- été conduits à vérifier le respect des méthodes comptables précisées ci-dessus et à examiner les dispositifs de contrôle et de valorisation mis en place pour la détermination des estimations significatives relatives aux montants des fonds dédiés ou des produits constatés d'avance inscrits au bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de la fondation sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 29 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Cyrille BAUD

BILAN					BILAN				
ACTIF					PASSIF				
	2024			2023			2024	2023	
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Mapping BG				
ACTIF IMMOBILISE						FONDS PROPRES			
Immobilisations incorporelles	49 144	40 175	8 969	11 988		Fonds propres sans droit de reprise			
Frais d'établissement	-	-	-	-	P1	Fonds propres statutaires	-	-	
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	P2	Fonds propres complémentaires	-	-	
Donation temporaire d'usufruit	-	-	-	-		Fonds propres avec droit de reprise			
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits	49 144	40 175	8 969	0	P3	Fonds propres statutaires	-	-	
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	11 988	P4	Fonds propres complémentaires	-	-	
Avances et acomptes	-	-	-	-	P5	Ecarts de réévaluation	-	-	
Immobilisations corporelles	19 175 197	2 215 001	16 960 196	17 590 121	P6	Réserves			
Terrains	3 562 012	-	3 562 012	3 562 012	P7	Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	
Constructions, Aménagements, Installations	15 540 010	2 141 826	13 398 184	14 097 591	P8	Reserves pour projet de l'entité	-	-	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	73 175	73 175	-	-69 482	P9	Autres	-	-	
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	P10	Report à nouveau	-	-	
Avances et acomptes	-	-	-	-	P11	Excédent ou déficit de l'exercice	-	374 057	-483 322
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						SITUATION NETTE	-	374 057	-483 322
Immobilisations financières	92 700	-	92 700	108 700	P12	Fonds propres consommables	9 856 669	10 168 832	
Participations et créances rattachées	-	-	-	-	P13	Subventions d'investissements	-	-	
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	P14	Provisions réglementées	-	-	
Prêts	92 000	-	92 000	108 000			-	-	
Autres	700	-	700	700			-	-	
Total Actif Immobilisé I	19 317 041	2 255 176	17 061 865	17 710 809		Total I	9 482 611	9 685 510	
ACTIF CIRCULANT						FONDS REPORTES ET DEBIES			
Stocks et en-cours	-	-	-	-	P15	Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-	
Avances et acomptes Fournisseurs	-	-	-	-	P16	Fonds dédiés	4 595 605	3 679 687	
					P17	Fondation Abrisée Madeleine	53 202	242 855	
Créances	522 120	19 689	502 431	1 166 610		Total II	4 648 807	3 922 542	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	75 678	19 689	55 989	107 305		PROVISIONS			
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-	P18	Provisions pour risques	0	0	
Autres Créances d'exploitaiton	446 442	-	446 442	1 059 305	P19	Provisions pour charges	250 000	265 000	
Valeurs mobilières de placement	8 842 606	-	8 842 606	7 733 448		Total III	250 000	265 000	
Instruments de trésorerie	-	-	-	-	P20	DETTES			
Disponibilités	798 500	-	798 500	897 858	P21	Emprunts obligataires	-	-	
Charges constatées d'avance	161 469	-	161 469	35 110	P22	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 306 889	11 773 532	
Total Actif Circulant II	10 324 695	19 689	10 305 006	9 833 026	P23	Emprunts et dettes financières divers	115 283	115 283	
					P24	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 378 949	1 654 384	
Frais d'émission des emprunts III	-	-	-	-	P25	Dettes des legs ou donations	-	-	
Primes de remboursement des emprunts IV	-	-	-	-	P27	Dettes fiscales et sociales	114 331	125 839	
Ecarts de conversion Actif V	-	-	-	-	P29	Autres dettes	-	-	
						Produits constatés d'avance	70 000	1 745	
TOTAL GENERAL I+II+III+IV+V	29 641 736	2 274 865	27 366 870	27 543 835		Total IV	12 985 452	13 670 783	
						TOTAL GENERAL I+II+III+IV	27 366 870	27 543 835	

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
<i>Cotisations</i>	-	
<i>Ventes de biens et prestations de services</i>	40 211	-
Ventes de biens	-	
Vente de prestations de service	40 211	
<i>Produits des tiers financeurs</i>	17 285	2 000
Concours publics et subventions d'exploitation	17 285	2 000
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	6 225 855	5 388 638
Dons manuels	927 488	671 214
Mécénat	3 414 000	2 924 375
Legs, donations et assurance-vie	-	
Contributions financières reçues	-	
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	552 558	843 815
Quote-part frais de fonctionnement de la Fondation	211 309	237 450
Autres Quote-Parts	147 000	
Autres produits	973 502	711 784
<i>Ressources non liées à la générosité du public</i>	-	-
Reprise amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	-	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	6 283 351	5 390 638
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Autres achats et charges externes	1 761 950	1 760 923
Subventions versées	1 412 256	1 486 917
Impôts, taxes et versements assimilés	74 563	58 402
Salaires et traitements	399 966	456 011
Charges sociales	159 092	184 576
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	691 732	374 812
Dotations aux provisions	19 689	120 000
Reports en fonds dédiés Fondation Abrisée	-	-
<i>Reports en fonds dédiés</i>	1 278 822	513 632
QP part affectée aux frais de fonctionnement de la Fondation	211 309	237 450
QP part affectée à la dotation consommable de la Fondation	171 159	214 200
Autres Quote-Parts	147 000	
Autres charges	65 884	301 909
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	6 393 420	5 708 832
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	- 110 069	- 318 194
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	76 856	127 877
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	76 856	127 877
CHARGES FINANCIERES :		
De participations	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	356 902	259 158
TOTAL CHARGES FINANCIERES	356 902	259 158
2 - RESULTAT FINANCIER	- 280 046	- 131 281
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 390 115	- 449 475
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur Opérations de gestion	39 269	0
Sur Opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 269	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur Opérations de gestion	6 183	20 380
Sur Opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et transferts de charges	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 183	20 380
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	33 086	- 20 380
Impôt sur les bénéfices	17 028	13 467
Total des produits	6 399 476	5 518 515
Total des charges	6 773 533	6 001 837
EXCEDENT OU DEFICIT (-)	- 374 057	-483 322

FONDATION PARTENARIALE PARIS-DAUPHINE

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2024

CARACTERISTIQUES ET INFORMATIONS RELATIVES A LA FONDATION

1.1 Objet social, activités et moyens mis en œuvre

1.1.1 Objet social

La Fondation partenariale pour le développement de l'Université Paris-Dauphine, dite « Fondation Paris-Dauphine » a été créée en 2008 et a principalement pour objet de :

- Accompagner l'Université Paris-Dauphine dans la réalisation de l'ensemble de ses missions,
- Promouvoir l'image de marque de l'Université afin de développer son rayonnement national et international,
- Assurer un rapprochement et un dialogue constant avec le monde socio-économique.

1.1.2 Activités

Pour réaliser son objet, la Fondation a défini un programme d'action pluriannuel permettant :

- La création de chaires et de projets de recherche innovants,
- Le financement de bourses de mobilité pour les étudiants français ou étrangers de l'Université,
- Le développement d'actions solidaires destinées à améliorer l'accès à l'Université, de jeunes issus de quartiers défavorisés,
- L'excellence et l'internationalisation des filières d'enseignement de l'Université,
- La participation à la modernisation et à l'innovation des moyens pédagogiques du campus Paris-Dauphine,
- La prise de participations, création et participation à toute structure juridique, acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers et, plus généralement tout type d'investissement non interdit par la législation applicable lui permettant de développer sa mission sociale notamment à destination des étudiants dauphinois,
- La vente de tout bien ou service en rapport avec l'objet de la fondation partenariale,
- La réalisation d'actions de communication et notamment édition et diffusion de tous documents sur tous supports,
- La gestion directe ou indirecte de droits de propriété intellectuelle ou industrielle relatifs aux activités de la fondation partenariale. ».

1.1.3 Moyens mis en œuvre

La Fondation Paris-Dauphine dispose des moyens liés à la collecte de fonds d'entreprises et d'organisations publiques ainsi que des campagnes de collectes auprès des particuliers.

1.2 Principaux faits marquants de l'exercice

L'année 2024 a été marquée par une consolidation des efforts réalisés depuis 2023 notamment en terme de restructuration des activités de la Fondation et de développement de la collecte de fonds:

- Le renouvellement de la politique de gestion des risques avec la création d'un nouveau Comité des Risques et de contrôle de la Fondation qui a constitué en un travail d'audit et d'interviews avec un certain nombre de personnes qualifiées, puis de la constitution d'un Comité et de sa nomination lors du Conseil d'Administration de novembre 2024,
- Un travail de qualification et de contact personnalisé avec les donateurs de la Fondation, avec notamment l'organisation de dîners pour les grands mécènes, et de soirées pour les donateurs et les bénéficiaires des Programmes,
- La migration de la base de données dans le cadre d'une mise à niveau du logiciel Eudonet (gestion des partenaires, donateurs et des prospects),
- Le développement de la levée de fonds à l'international ; grâce aux structures UK et US, et à une activité suivie tout au long de l'année (voyages, événements, rendez-vous...). Un don majeur a d'ailleurs été collecté aux Etats Unis avec un engagement de 500 K€ (100K€/an pendant 5 ans) d'un grand donateur particulier pour le programme Egalité des Chances.

Pour ce qui concerne les Programmes :

- Le Programme de Recherche de PSL « PRAIR-IE » transformé en « Paris School of Artificial Intelligence / PSAI » a permis la signature de conventions avec de nouveaux mécènes : Google (600 K€ en 2024) et Hermès (600 K€ soit 200 K€ par an pendant 3 ans).
- Les programmes de la Fondation, à visée RSE, ont permis également l'acquisition de nouveaux mécènes, notamment GBR et Hermès qui financent les programmes Egalité des chances, et Handicap.

Gouvernance et Ressources Humaines:

- Fin 2024, le mandat du Président, Vincent Montagne a été renouvelé pour une durée de quatre ans, ainsi que celui de plusieurs membres du bureau,
- En décembre 2024, Monsieur Bruno Bouchard a été élu Président de l'Université,
- Recrutement d'un poste d'alternante pour s'occuper de la communication et des réseaux sociaux afin de poursuivre la stratégie de rayonnement de la Fondation.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture

Lors de la réunion du Bureau du 18 mars 2024, il a été décidé de créer le poste de Responsable Grands Donateurs et Levée de Fonds à l'étranger.

2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes annuels de la Fondation Paris-Dauphine sont établis et présentés dans le respect des règlements n°2014-03 et n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

2.2 Changement de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au titre de l'exercice écoulé.

Les comptes présentés au titre de l'exercice 2024 sont en tous points comparables à ceux de l'exercice 2023.

2.3 Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice sont présentés sous le format défini par le règlement n°2018-06. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les tableaux figurant dans l'annexe aux comptes sociaux sont présentés en euros, sauf mention contraire. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.3.1 Reconnaissance des produits

Les dons sont enregistrés en produits d'exploitation, quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissements.

La Fondation Paris-Dauphine adopte les règles de rattachement des produits à l'exercice de la façon suivante :

Sont enregistrés sur l'exercice :

- Les dons en numéraire reçus avant la clôture ;
- Les promesses fermes de dons intervenant avant la clôture (hors engagements pluriannuels), même si elles sont encaissées après la date de clôture.

Elles sont inscrites à l'actif de la Fondation dans les créances d'exploitation. Les promesses correspondant à des échéances ultérieures sont indiquées dans les engagements reçus.

Les dons « affectés » à des projets spécifiques et reçus sur l'exercice donnent lieu au constat d'une charge, en « engagement à réaliser sur ressources affectées » pour la fraction non encore utilisée à la clôture de l'exercice, et conduisent ainsi à la constitution d'un fonds dédié au projet en question, au passif du bilan.

Ces fonds dédiés sont repris, au fur et à mesure de leur utilisation, pour le financement des projets subventionnés par la Fondation Paris-Dauphine. Cette reprise est effectuée pour un montant égal à celui enregistré dans les charges d'allocation au financement de projets et figure dans la rubrique au compte de résultat sous la rubrique « report des ressources non utilisées ».

En conséquence, le solde au bilan correspond, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources versées par les tiers financeurs qui n'a pas encore été utilisée.

Tous ces fonds ont pour contrepartie des actifs aliénables et consommables et visent à financer un objet déterminé.

Le Conseil d'administration, après proposition du Bureau, et selon les besoins remontés par les différents directeurs de programmes, décide de l'octroi d'aides annuelles aux projets qui lui sont soumis et qui répondent aux deux conditions suivantes :

- être conformes à la réalisation de l'objet de la Fondation ;
- être clairement identifiés, les coûts imputables devant être nettement individualisés.

Les aides annuelles décidées sur un projet constituent une charge de l'exercice inscrite dans les comptes de charge par nature.

2.3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est à dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués sur la base de la valeur d'acquisition, sans tenir compte d'une éventuelle valeur de revente, suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée normale d'utilisation :

Logiciels	1 à 3 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 ans
Agencements et aménagements divers	8 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	3 à 10 ans
Construction " gros œuvre "	30 à 40 ans
Construction " Façade et étanchéité "	20 à 30 ans
Construction " Installations techniques "	15 à 20ans
Construction " Agencements "	10 à 15 ans

2.3.3 Prêts Accordés

Dans le cadre d'une convention tripartite entre l'Association des Jeunes Travailleurs — ALJT (gestionnaire), l'ESH Logis Transport et la Fondation Paris-Dauphine, un prêt de 240 000 euros a été consenti à taux zéro sur 180 mois (2015-2030), pour financer la construction de logements étudiants dans la résidence 23, située à Boulogne Billancourt. Au 31/12/2024 le capital restant dû était de 92 000 €.

Ce prêt permet de bénéficier de droits de réservation prioritaire sur 8 logements dans ladite résidence, et sur 4 autres logements dans une résidence située rue de Silly à Boulogne Billancourt pour des étudiants dauphinois et ce, pour une durée de 15 ans.

2.3.4 Créances d'exploitation

Les créances correspondent principalement à des promesses fermes de dons au titre de l'exercice, à des conventions signées ou encore à des créances de redevances de l'Incubateur et de loyers du commerce donné en location dans la Résidence Etudiante de St Ouen. Elles sont prises en compte à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée si leur recouvrement s'avère compromis.

2.3.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières sont constituées de différents instruments financiers de type monétaire ou de titres à capital garanti.

Les instruments sont enregistrés à l'actif pour leur coût d'acquisition et une dépréciation est constituée dès lors que leur valeur de marché à la clôture de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition. Les produits financiers de ces valeurs de placement sont comptabilisés suivant les évaluations données par les établissements bancaires dépositaires au 31 décembre.

2.3.6 Fonds propres consommables

Les fonds propres consommables enregistrent la valeur d'origine des dotations consommables consenties, soit par les fondateurs, soit au titre des conventions de financement d'actions (chaires et programmes), lorsqu'il est fait mention qu'une partie est affectée au capital de la Fondation.

Ces dotations consommables sont reprises au résultat au titre du fonctionnement des actions, ou des chaires non financées.

2.3.7 Fonds dédiés et fonds reportés

Les dons « affectés » à des projets spécifiques (chaires, programmes etc.) et reçus durant l'exercice donnent lieu au constat d'une charge, en « 689-report en fonds dédiés » pour la fraction non encore utilisée à la clôture de l'exercice et conduisent ainsi à la constitution d'un fonds dédié au projet en question, au passif du bilan.

Ces fonds dédiés sont repris, au fur et à mesure de leur utilisation, pour le financement des projets subventionnés par la Fondation Paris-Dauphine. Cette reprise est effectuée pour un montant égal à celui enregistré dans les charges d'allocation au financement de projets et figure dans la rubrique au compte de résultat « 789-utilisation des fonds dédiés ».

En conséquence, le solde au bilan de ces fonds dédiés correspond, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources versées par les tiers financeurs qui n'a pas encore été utilisée.

3 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Compte de résultat

Le compte de résultat de la Fondation Paris-Dauphine présente les produits et charges par nature. Pour mettre en évidence les sources de dons et leurs allocations à ses principaux domaines d'intervention, un compte de résultat analytique, par destination, est également présenté et a été actualisé dans sa forme en 2024.

en Euros

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
<i>Cotisations</i>	-	-
<i>Ventes de biens et prestations de services</i>	40 211	-
Ventes de biens	-	-
Vente de prestations de service	40 211	-
<i>Produits des tiers financeurs</i>	17 285	2 000
Concours publics et subventions d'exploitation	17 285	2 000
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	6 225 855	5 388 638
Dons manuels	927 488	671 214
Mécénat	3 414 000	2 924 375
Legs, donations et assurance-vie	-	-
Contributions financières reçues	-	-
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	552 558	843 815
Quote-part frais de fonctionnement de la Fondation	211 309	237 450
Autres Quote-Parts	147 000	-
Autres produits	973 502	711 784
<i>Ressources non liées à la générosité du public</i>	-	-
Reprise amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	-	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	6 283 351	5 390 638
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Autres achats et charges externes	1 761 950	1 760 923
Subventions versées	1 412 256	1 486 917
Impôts, taxes et versements assimilés	74 563	58 402
Salaires et traitements	399 966	456 011
Charges sociales	159 092	184 576
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	691 732	374 812
Dotations aux provisions	19 689	120 000
Reports en fonds dédiés Fondation Abrisée	-	-
<i>Reports en fonds dédiés</i>	1 278 822	513 632
QP part affectée aux frais de fonctionnement de la Fondation	211 309	237 450
QP part affectée à la dotation consommable de la Fondation	171 159	214 200
Autres Quote-Parts	147 000	-
Autres charges	65 884	301 909
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	6 393 420	5 708 832
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	- 110 069	- 318 194
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	76 856	127 877
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	76 856	127 877
CHARGES FINANCIERES :		
De participations	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	356 902	259 158
TOTAL CHARGES FINANCIERES	356 902	259 158
2 - RESULTAT FINANCIER	- 280 046	- 131 281
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 390 115	- 449 475
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur Opérations de gestion	39 269	0
Sur Opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 269	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur Opérations de gestion	6 183	20 380
Sur Opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et transferts de charges	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 183	20 380
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	33 086	- 20 380
Impôt sur les bénéfices	17 028	13 467
Total des produits	6 399 476	5 518 515
Total des charges	6 773 533	6 001 837
EXCEDENT OU DEFICIT (-)	- 374 057	-483 322
87 - PRODUITS = CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	96 728	174 901
86 - CHARGES = EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	96 728	174 901

COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE		
RECETTES	2024	2023
COLLECTE TOTALE	4 341 488	3 595 589
<i>Particuliers</i>	<i>927 488</i>	<i>671 214</i>
<i>Entreprises et organismes publics</i>	<i>3 414 000</i>	<i>2 924 375</i>
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	76 856	127 877
AUTRES PRODUITS	1 389 306	951 234
PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 269	-
REPORT DE FONDS DEDIES (solde en 2023)	552 558	843 815
TOTAL RECETTES	6 399 476	5 518 515
DEPENSES		
ACTIONS DE RECHERCHE	2 240 776	2 106 488
Chaires, Cercles et Clubs	1 957 074	1 862 990
Bourses Master Recherche + Prix jeunes chercheurs + Programmes Divers	25 020	7 824
Incubateur	258 682	235 673
ACTIONS INTERNATIONALES	83 115	158 305
ACTIONS RESPONSABILITE SOCIALE	2 225 528	2 091 840
Egalité des Chances	248 217	364 812
Fonds de solidarité étudiants	25 103	8 214
Bourses Logement + Résidences Etudiantes (Nanterre & St Ouen)	1 173 361	798 834
Soutien à la culture	18 290	24 021
Action Handicap	30 000	-
Soutien Campus	508 810	633 000
Nouveau Campus	32 095	-
Fondation Abrisée	189 653	262 960
FONCTIONNEMENT FONDATION (ajustement contribution en 2023)	732 359	985 513
Personnel	354 723	422 357
Administration & Fonctionnement	377 636	563 156
Contribution	-	-
FRAIS DE COLLECTE	212 933	146 060
REPRISE DE FONDS DEDIES	1 278 822	513 632
TOTAL DEPENSES	6 773 533	6 001 838
EXCEDENT (+) / DEFICIT (-)	-374 057	-483 322

3.2 Produits

3.2.1 Dons et subventions collectés dans l'année

Les produits de la collecte de fonds sont de trois natures : les subventions d'organismes publics, les dons et les legs.

DETAIL DES DONNS ET SUBVENTIONS RECUES	2024	2023
1 - DONNS ENTREPRISES ET FINANCEMENTS PUBLICS	3 414 000	2 924 375
Chaires et Cercles financés par des entreprises	2 627 000	2 168 425
Chaire Intelligence Economique (IESO)		
Chaire Ethique et Gouvernement d'Entreprises (EGE)		
Chaire Economie Numérique		0
Chaire European Electricity Markets	9 000	210 000
Chaire Gouvernance et Régulation	680 000	589 875
Club des Régulateurs	21 000	42 000
Chaire Femme et Science	175 000	350 000
Chaire Fintech	200 000	200 000
Chaire Entreprises Familiales	243 000	243 000
Cercle de l'innovation	119 000	132 000
Chaire Confiance et Management	125 000	143 750
Cercle Dauphine Durable	-	50 300
Cercle Dauphine Numérique	150 000	200 000
Programme Sobriété Matérielle et Justice Sociale	15 000	7 500
Programme IA Risques et Managment	90 000	-
Programme PRAIRIE PSAI	800 000	-
Mécénat d'entreprises revenant directement à la Fondation	769 715	753 950
Contributions des entreprises au Fonctionnement de la Fondation	563 715	256 679
Programme Nouveau Campus	-	-
Programme" Modernisation du Campus"	-	17 420
Programme Egalité des Chances	86 000	229 816
Programme International	-	58 550
Programme Culture	-	-
Programmes Divers	-	28 130
Entrepreunariat (Incubateur)	120 000	163 355
Subventions Reçues	17 285	2 000
2 - DONNS DE PARTICULIERS	927 488	671 214
Dons des particuliers	927 488	671 214
TOTAL DES PRODUITS COLLECTES ET COMPTABILISES (1) + (2)	4 341 488	3 595 589
Dons en nature		
Valorisation du Bénévolat	96 728	174 901
VALEUR TOTALE ESTIMEE DES DONNS RECUS	4 438 216	3 770 490

Des entreprises et organisations partenaires effectuent des dons en nature au bénéfice de la Fondation Paris-Dauphine. Ces dons en nature concernent soit des prestations de services (conseils, etc.), soit des équipements. Conformément aux règles comptables applicables aux fondations, ces dons ne sont pas comptabilisés dans les comptes de la Fondation Paris-Dauphine mais font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Ces dons en nature sont utilisés pour financer sous cette même forme des projets correspondant à l'objet de la Fondation Paris-Dauphine, ou correspondant à du mécénat de compétence.

De même, des dons peuvent être effectués dans les trusts US et UK Dauphinois grâce aux actions de la Fondation.

3.2.2 Produits financiers

Ils correspondent :

- aux revenus des comptes à terme ;
- aux revenus de contrats de capitalisation.

<i>en Euros</i>	2024	2023
Revenus des valeurs mobilières	76 856	127 877
- Impôt sur les sociétés (10%)	- 17 028	- 13 467
Total des produits financiers net d'Impôt sur les sociétés	59 828	114 410

3.3 Charges

3.3.1 Allocation aux financements de Projets

<i>en Euros</i>	2024	2023
Actions « Recherche »	2 240 776	2 106 488
Actions « International »	83 115	158 305
Actions « RSE Responsabilité sociale »	2 225 528	2 091 840
Total Allocation aux financements de projets	4 549 419	4 356 633

3.3.2 Frais de structure

Ces charges correspondent aux activités de fonctionnement de la Fondation. Elles se répartissent comme suit :

<i>en Euros</i>	2024	2023
Frais de support (salaires et charges, frais de fonctionnement et de structure)	732 359	985 513
Total frais de structure	732 359	985 513

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Actif immobilisé

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2024					
<i>en Euros</i>	Valeur Brute Début Exercice	Acquisitions	Cessions / Diminutions	Virement Poste à Poste	Valeur Brute Fin Exercice
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	49 144		0		49 144
TOTAL (I)	49 144	0	0		49 144
Immobilisations corporelles					
Foncier	3 562 012				3 562 012
Structure Gros Œuvre	6 843 840				6 843 840
Façade et Etanchéité	2 373 884	58 788			2 432 672
Installations Techniques	2 961 017				2 961 017
Agencements	3 302 480				3 302 480
Installations Générales et Aménagements	53 740				53 740
Matériel de Bureau et Informatique	19 435				19 435
TOTAL (II)	19 116 409	58 788	0	0	19 175 197
Immobilisations Financières					
Prêts Accordés	108 000		16 000		92 000
Dépôts Versés	700				700
TOTAL (III)	108 700	0	16 000	0	92 700
TOTAL (I) + (II) + (III)	19 274 253	58 788	16 000	0	19 317 041

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2024				
<i>en Euros</i>	DOTATIONS			
IMMOBILISATIONS	Cumul Début Exercice	Dotation de l'Exercice	Cessions / Diminutions	Cumul Fin Exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	37 156	3 019	0	40 175
TOTAL (I)	37 156	3 019	0	40 175
Immobilisations corporelles				
Structure Gros Œuvre	549 319	189 822		739 141
Façade et Etanchéité	156 546	100 647		257 193
Installations Techniques	298 098	157 414		455 512
Agencements	449 150	240 830		689 980
Installations Générales et Aménagements	53 740	0		53 740
Matériel de Bureau et Informatique	19 435	0		19 435
TOTAL (II)	1 526 318	688 713	0	2 215 031
Immobilisations Financières	0	0	0	0
TOTAL (III)	0	0	0	0
TOTAL (I) + (II) + (III)	1 563 444	691 732	0	2 255 176

Logements étudiants

Les Résidences étudiantes ont été financées avec des fonds provenant de la générosité du public.

Fin 2015, la Fondation Paris-Dauphine a fait l'acquisition de 55 logements en VEFA à Nanterre pour 4.458.454 €, à destination des étudiants. La livraison des logements a eu lieu le 28 mars 2017. Le montant figurant dans les immobilisations correspond au montant total de l'acquisition.

La gestion de cet immeuble a été confiée à l'Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs (ALJT) qui verse à la Fondation Paris-Dauphine une redevance annuelle. Cette redevance est comptabilisée dans les comptes en « Autres produits ».

En 2022 la Fondation a fait l'acquisition d'une nouvelle résidence de 158 chambres, située à Saint Ouen, pour 14 562 785 € (financée à 35 % sur les fonds propres et 65 % par emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations). La livraison de cet immeuble, acquis en l'état futur d'achèvement, a été réalisée en Juillet 2023. Au 31 décembre 2023, l'intégralité des lots de cette acquisition figure en immobilisations dans les comptes. La date de « départ » de l'amortissement correspond à la date d'entrée des premiers étudiants, le 16 Août 2023.

La gestion de cet immeuble a été confiée à l'ARPEJ (Association de Résidences Pour Etudiants et Jeunes) qui verse à la Fondation Paris-Dauphine une redevance annuelle. Cette redevance est également comptabilisée dans les comptes en « autres produits ».

Les 43 places de Parking sont louées : à titre commercial à la Société BePark (36 places), à l'ARPEJ (5 places) et au Commerce (2 places).

Le Commerce a été donné à bail à un artisan boulanger en décembre 2023.

Prêts accordés

Un prêt de 240 000 € à taux zéro a été attribué à ESH Logis Transports pour pouvoir bénéficier pendant 180 mois de droits prioritaires sur 12 logements étudiants. Le solde de ce prêt au 31/12/2024 s'élève à 92 000 €.

4.1.2 Actif circulant

4.1.2.1 Clients et Créances d'exploitation

Les créances Clients sont principalement constituées de redevances dues par les Sociétés accueillies par l'Incubateur, des loyers dus par les organismes locataires des Résidences étudiantes de Nanterre et de Saint Ouen (ALJT et ARPEJ), et enfin, des loyers dûs par le locataire du Commerce de la Résidence de St Ouen.

L'essentiel des créances d'exploitation concerne des promesses de dons fermes et destinées à être reçues au cours des années suivantes.

L'ensemble des créances est à échéance de moins d'un an.

4.1.2.2 Valeurs mobilières de placement (VMP) et comptes d'épargne

Elles se décomposent comme suit :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
Contrats en Euros	2024	2023
Contrat de capitalisation Fonds AGGVIE BT	2 400 000	
Contrat de capitalisation CM-AM Moneplus BT	1 600 000	
Contrat de capitalisation CNP Neuflyez	1 000 000	
OPCVM ODDO BHF	1 999 759	
Comptes à terme	1 800 000	1 700 000
CARDIF Contrat de Capitalisation	0	1 000 000
Contrat de capitalisation en fonds euros	0	3 857 375
Sous total	8 799 759	3 857 375
Intérêts courus et produits financiers à recevoir	42 847	1 176 073
TOTAL	8 842 606	7 733 448

Les comptes à terme sont disponibles à tout moment. Au 31 décembre 2024, il n'y a aucune provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement.

4.1.2.3 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 161 469 € concernent des dépenses d'exploitation comptabilisées en 2024 et relatives à l'exercice 2025.

4.2 Passif

4.2.1 Fonds propres et réserves (en Euros)

Variation des fonds propres (en Euros)	A l'ouverture	Affectation du résultat 2023		Augmentation 2024		Diminution ou consommation 2024		A la clôture 2024
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								-
Fonds propres avec droit de reprise								-
Ecart de réévaluation								-
Réserves								-
Report à nouveau								-
Excédent ou déficit de l'exercice	-483 322	483 322		0	0	374 057		-374 057
Situation nette	-483 322	483 322	0	0	0	374 057	-	-374 057
Fonds propres consommables	10 168 832	-483 322		186 309		15 150		9 856 669
Subventions d'investissement								-
Provisions réglementées								-
TOTAL	9 685 510,00	-	0	186 309	0	389 207	-	9 482 611

Les apports de la Fondation Paris-Dauphine résultent des apports des fondateurs et co-fondateurs et des décisions d'affectation de résultat, en complément de la dotation statutaire, prises par le Conseil d'administration, conformément aux statuts. L'augmentation de 186 309 € de l'exercice provient de la quote-part des fonds versés par les mécènes conventionnellement affectés à la Dotation Consommable de la Fondation, la diminution de 15 150 € provient d'une régularisation d'écriture au titre de l'exercice 2022.

4.2.2 Historique de la constitution de la dotation et des réserves (en Euros)

Postes / Fondateurs	2008 à 2011	2012 à 2015	2016 à 2022	2023	2024	Total
BOLLORE SA		500 000				500 000
BOUYGUES SA		600 000				600 000
GDF SUEZ		600 000				600 000
C. D.C.		210 000				210 000
BNP		120 000				120 000
UNIVERSITE		30 000				30 000
Apport initial des Fondateurs	4 376 750					4 376 750
Sous-total Fondateurs	4 376 750	2 060 000	0	0	0	6 436 750
<i>Appports complémentaires</i>						
Chaires et Programmes		1 025 225	1 351 725	214 200	186 309	2 777 459
Sous-total	0	1 025 225	1 013 875	214 200	186 309	2 777 459
Reprise de la dotation en capital	-153 501	-425 371	0	0	-15 150	-594 022
Report à Nouveau	-	-102 432	0	0	0	-102 432
Excédent d'exploitation / Déficit (-)	-	82 578	1 739 658	-483 322	-374 057	964 856
Total des Fonds Propres	4 223 249	2 640 000	2 262 968	-269 122	-202 899	9 482 611

Méthode de traitement comptable des quotes-parts

Certaines conventions de financement des chaires avec nos partenaires des Chaires et Programmes prévoient qu'une part de la ressource annuelle est affectée :

- A l'abondement à la dotation consommable ;
- Au financement des frais de fonctionnement de la Fondation.

Présentation de la quote-part versée par les programmes et chaires aux frais de gestion de la Fondation

Afin de présenter la subvention initiale finançant les chaires en produits, les quotes-parts conventionnelles des frais de gestion ont été comptabilisées en charges dans chaque action (compte 655600). En contrepartie, les «ressources» de gestion ont été comptabilisées en compte 755600 au titre du fonctionnement de la Fondation.

Enregistrement des abondements des chaires au capital de la Fondation

Sur le même principe, les quotes-parts des ressources des chaires affectées à la dotation initiale consommable (Bilan Passif) a été inscrite en charge (655700) en contrepartie de la dotation (Bilan : comptes 102).

4.2.3 Fonds dédiés

Le solde au bilan de la rubrique fonds dédiés correspond à la partie des ressources versées par les tiers financeurs et qui n'a pas encore été utilisée à la clôture de l'exercice.

La ventilation des fonds dédiés par nature de projet et d'antériorité est détaillée ci-après (en Euros) :

SUIVI DES FONDS DEDIES PAR PROJET					
	SOLDE FONDS DEDIES AU 01/01/2024	EXEDENTS DE L'EXERCICE (A REPORTER)	UTILISATION DES FONDS (DEFICIT)	Fonds Dediés Projets sans Dépenses depuis 2 Exercices	SOLDE AU 31/12/2024
	(+)	(+)	(-)	(-)	
RECHERCHE	3 019 646	1 530 229	697 273	49 664	3 852 602
FONDS DEDIES CHAIRE CEEM - ELECTRICITY MARKETS	259 939	0	131 591		128 348
FONDS DEDIES PROGRAMME EDC - EGALITE DES CHANCES	663 134	171 953	0		835 087
FONDS DEDIES CHAIRE ECONOMIE NUMERIQUE	3 957	0	0		3 957
FONDS DEDIES CERCLE INNOVATION	193 758	0	68 994		124 764
FONDS DEDIES CHAIRE ENTREPRISES FAMILIALES	192 267	0	129		192 138
FONDS DEDIES CERCLE DAUPHINE DURABLE	40 690	0	0		40 690
FONDS DEDIES PGM PRAIRIE-PSAI (PSL)	0	790 000	0		790 000
FONDS DEDIES IA RISQUES ET MANAGEMENT	0	65 425	0		65 425
FONDS DEDIES CLUB REGULATEURS	70 110	5 040	0		75 151
FONDS DEDIES CHAIRE GOUV & REGUL	247 136	121 699	200 000		168 835
FONDS DEDIES CHAIRE CONFIANCE, COOP & MANAGMT - ccr	383 653	28 721	0		412 374
FONDS DEDIES CHAIRE FEMMES & SCIENCE	424 873	0	118 366		306 507
FONDS DEDIES CHAIRE FINTECH	226 771	341 062	178 192		389 641
FONDS DEDIES CERCLE DAUPHINE NUMERIQUE	263 694	6 328	0		270 022
FONDS DEDIES FINANCE DECENTRALISEE	49 664	0	0	49 664	49 664
RESPONSABILITE SOCIETALE	116 544	8 923	11 729	26 880	113 739
FONDS DEDIES PROG SOBRIETE MATERIELLE	7 500	8 923	0		16 423
FONDS DEDIES PROG HANDICAP	26 880	0	0	26 880	26 880
FONDS DEDIES FDS DE SOLIDARITE ETUDIANTS	82 164	0	11 729		70 435
ENTREPRENARIAT	148 641	48 172	-	-	196 813
FONDS DEDIES ENTREPRENEURIAT INCUBATEUR	148 641	48 172	0		196 813
CAMPUS	394 856	69 690	32 095	-	432 451
FONDS DEDIES NOUVEAU CAMPUS	230 909	0	32 095		198 814
FONDS DEDIES MODERNISATION CAMPUS	163 946	69 690	0		233 637
PROGRAMMES DIVERS	242 855	-	189 653	-	53 202
FONDS DEDIES FOND ABRITEE MADELEINE	242 855	0	189 653		53 202
TOTAL GENERAL	3 922 542	1 657 014	930 750	76 544	4 648 807

4.2.4 Provisions pour risques et charges

Les provisions ont été enregistrées en conformité avec la réglementation et sont destinées à couvrir les risques et charges concernant des événements en cours ou déjà survenus, leurs objets sont précis mais la réalisation et l'échéance, ou bien les montants restent incertains.

Variation des provisions en Euros	A l'ouverture	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Provision pour litiges				
Provision pour risques et charges	265 000		15 000	250 000
TOTAL	265 000		15 000	250 000

La reprise de 15 K€ correspond à une reprise non utilisée.

4.2.5 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Le tableau des emprunts, ventilé par type de projet et organismes de financement, est détaillé ci-après, en Euros :

2024					
PROJET / ETABLISSEMENT PRETEUR	PRINCIPAL	Capital Restant dû à l'Ouverture	Augmentation	Remboursement Capital	Capital Restant dû à la Clôture
Nanterre - CDC	207 000	148 746	0	8 462	140 284
Nanterre - SG	2 400 000	1 719 838	0	121 774	1 598 064
Saint-Ouen - CDC	7 300 000	7 463 503	0	227 039	7 236 464
Saint-Ouen - CDC Phare	2 200 000	2 225 811	0	102 570	2 123 242
Sous-total	12 107 000	11 557 899	0	459 846	11 098 053
Intérêts courus non échus		215 633			208 836
TOTAL	12 107 000	11 773 532	0	459 846	11 306 889

2024				
EMPRUNT	CAPITAL RESTANT DU A LA CLOTURE	Ventilation par échéance		
		< à 1 an	2 < à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Nanterre - CDC	140 284	8 810	39 012	92 462
Nanterre - SG	1 598 064	124 481	526 207	947 376
Saint-Ouen - CDC	7 236 464	238 881	1 084 102	5 913 481
Saint-Ouen - CDC Phare	2 123 242	103 442	422 635	1 597 165
TOTAL	11 098 053	475 614	2 071 956	8 550 483

4.2.6 Détails des quotes-parts versées par les Chaires et Programmes à la Fondation destinées aux Frais de Fonctionnement et la Dotation Consomptible (en Euros)

FONDS COLLECTES PAR:	AFFECTATION 2024	
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT FONDATION	FONDS DE DOTATION FONDATION
Cercle de l'innovation	13 900	13 900
Cercle Numérique	-	15 000
Chaire Confiance, Coopération et Management	12 500	18 750
Chaire Entreprises Familiales	24 300	24 300
Chaire Femme et Sciences	17 500	17 500
Chaire Fintech	20 000	30 000
Club des Régulateurs	2 400	-
Chaire Gouv & Régulation	40 850	40 850
Programme Sobriété Matérielle	1 859	1 859
Programme IA Risques et Management	9 000	9 000
Programme PRAIRIE PSAI	10 000	-
Partenaires Campus	20 000	-
Partenaires Global	39 000	-
TOTAL	211 309	171 159

4.2.7 Fondation abritée « Madeleine » - Compte de Résultat (en Euros)

La Fondation abritée « Madeleine » a été créée en décembre 2019. Dotée à sa création d'un fonds s'élevant à 722 252 €, ce fonds est destiné à être utilisé année après année pour financer des projets sans être à nouveau alimenté.

En 2024, la Fondation a utilisé 189 K€ pour financer une dizaine de projets environnementaux il reste 53 K€ à utiliser pour ses missions.

FONDATION ABRITEE MADELEINE COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE		
	2024	2023
RECETTES		
Dotation	0	0
Autre	0	0
TOTAL RECETTES	0	0
DEPENSES		
Receptions et Voyages et charges diverses	7 080	6 145
Subventions Versées	182 573	256 815
TOTAL DEPENSES	189 653	262 960
SOLDE EXERCICE	-189 653	-262 960
Report des Fonds Dédiés n-1	242 855	505 815
Utilisation des Fonds n	-189 653	-262 960
Solde Fonds Dédiés (à utiliser)	53 202	242 855

4.2.8 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation, toutes à échéance à moins d'un an, sont constituées principalement

- Des dettes fournisseurs : 1 378 949 € (- 17% / 2023)
- Des dettes fiscales et sociales : 114 331 €
- Emprunts et dettes financières divers : 115 283 €

4.3 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 70 000 €

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements

5.1.1 Engagements sociaux

Les engagements sociaux pris en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas significatifs, compte tenu de l'âge des effectifs salariés de la Fondation.

Ceux-ci n'ont, par conséquent, pas fait l'objet d'une valorisation en annexe.

5.1.2 Engagements financiers

5.1.2.1 Prêts d'honneur de la Fondation Paris-Dauphine

Dans le cadre du programme incubateur et afin de gérer au mieux l'attribution de ces prêts d'honneur, un contrat d'apport avec droit de reprise a été signé le 18 février 2016 avec l'association « Initiative Grandes Ecoles et Universités » (IGEUE), association ayant pour but de favoriser la création sur le territoire national d'entreprises utilisant ou développant des nouvelles technologies. Cette association regroupe des acteurs privés et institutionnels publics qui ont pour objectif de favoriser la création d'entreprises.

Ainsi, un fonds spécifiquement dédié (fonds d'intervention financière Paris-Dauphine) a été créé au sein de cette association et fonctionne par l'octroi de prêts d'honneur à des créateurs d'entreprises. L'apport versé par la Fondation est restitué à cette dernière et à sa demande, à l'expiration d'un délai de 6 ans. Un comité d'agrément spécifique à la Fondation Paris-Dauphine, constitué de compétences commerciale, financière, managériale, économique, juridique et technique, décide de l'attribution de ces prêts.

Les apports versés sont comptabilisés en charge d'exploitation au sein de la Fondation et feront l'objet d'un produit exceptionnel lors de leur remboursement. Toutefois et afin d'informer le lecteur, un état détaillé des prix attribués, remboursés et non remboursés sera établi chaque année dans la présente annexe.

Il est à noter que les apports de la Fondation à l'IGEUE font l'objet d'un abondement de la Caisse des Dépôts et Consignations.

5.1.2.2 Procédure d'attribution du prêt d'honneur

Le prêt d'honneur est consenti sans intérêt et sans garantie personnelle. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Le montant des prêts d'honneur accordé au demandeur est compris entre 10 000 et 40 000 euros,
- Le nombre de demandeurs pour un même projet ne peut pas être supérieur à 4,
- Le montant cumulé des prêts ne peut pas excéder 40 000 euros,
- Le remboursement du prêt s'effectue sur une durée maximale de 60 mois,
- Le prêt est attribué après justification des engagements du demandeur et après signature de la charte de l'IGEUE,
- Les demandeurs doivent détenir individuellement 5 % ou collectivement 50 % du capital social,
- Les demandeurs doivent fournir un bilan prévisionnel d'exploitation (avec les investissements, amortissements, financement des investissements, BFR, prévisionnel de trésorerie sur 12 mois, plan d'action d'accès aux marchés).

Une fois l'attribution du prêt, l'emprunteur dispose d'un délai de 12 mois avant de commencer à le rembourser, aussi nous n'avons qu'en N+1 une idée précise du taux de défection des remboursements.

5.1.3 Engagements reçus

5.1.3.1 Contributions financières de la part d'entreprises et donateurs :

Un certain nombre d'entreprises et de particuliers ont signé des conventions d'engagement pluriannuel ou effectué des promesses de don en faveur de la Fondation.

Ces engagements et promesses de dons, se détaillent comme suit :

PROMESSES DE DONNS ET CONVENTIONS SIGNEES	2025	2026	2027	TOTAL
Entreprises	2 144 000	1 490 750	582 250	4 217 000
Particuliers et Fondations	100 000	100 000	100 000	300 000
TOTAL	2 244 000	1 590 750	682 250	4 517 000

5.1.3.2 Cautions données par les banques

La banque ARKEA s'est portée caution pour le compte de la Fondation Paris-Dauphine à hauteur de 992 000 euros dans le cadre des opérations suivantes :

- 207 000 €, destinés à couvrir le prêt immobilier, de même montant à l'origine, souscrit auprès de la CDC ;
- 785 000 € pour cautionner les engagements pris par des mécènes de la Fondation et correspondant au montant total devant être versé par ces derniers dans le cadre du financement du programme d'actions pluriannuel.

Dans le cadre de l'opération d'acquisition des 158 logements à Saint-Ouen (93), la BNP Paribas s'est portée garant auprès de la SEQUANO durant la construction de bâtiment. La garantie a été levée intégralement en date du 28 janvier 2025 (montant au 31/12/2024 = 140 031,20 Euros).

Par ailleurs, la Mairie de Saint-Ouen a fait paraître en date du 30 septembre 2022 une délibération pour garantir l'emprunt de 9,5 M€ contracté auprès de la CDC.

5.2 Informations relatives aux dirigeants

Les membres du Conseil d'administration et du Bureau exercent bénévolement leur mandat et aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée à titre personnel.

Les frais de fonctionnement sont composés exclusivement des salaires versés aux salariés de la Fondation, ainsi que des charges directes liées au fonctionnement de la Fondation Paris-Dauphine.

5.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant des honoraires du commissaire aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice 2024 s'élève à 26 400 € TTC

5.4 Effectif salarié

La Fondation Paris-Dauphine compte 9 personnes ETP (Equivalent Temps Plein) au 31 décembre 2024

Effectif salarié présent au 31 décembre 2024	temps de travail
Directrice Générale	100%
Directrice de la Collecte de fonds et de la Relation Donateurs	100%
Assistante de Direction	100%
Responsable Fidélisation et CRM	100%
Chargée de Communication (apprentie)	100%
Responsable Egalité des Chances	20%
Responsable Programme Incubateur	100%
Assistante Programme Incubateur (apprentie)	100%
Chargée de mission programme Culture et Cercle de l'innovation	100%
Chargée de mission chaire Gouvernance & régulation / Economie Numérique	80%

6 COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES ET COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi suivant les règles du règlement comptable ANC 2018-06. Cependant la Fondation a attendu le texte de loi de juillet 2022 avant de statuer sur l'affectation des dons en provenance des entreprises comme faisant partie de la générosité du public. Le C.R.O.D. et le C.E.R. ont ainsi été retracés depuis 2019 en tenant compte de cet ajustement de présentation.

La Communication financière de la Fondation Paris-Dauphine est principalement réalisée à travers son rapport d'activité et par un compte de résultat analytique « résumé ». Ainsi, pour la présentation du CER, le recouplement des chiffres et le tableau de passage du compte de résultat au compte emploi des ressources se feront également à l'aide de ce tableau.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DE LA GENEROSITE DU PUBLIC (C.E.R.)		
EMPLOIS PAR DESTINATION	2024	2023
I- MISSIONS SOCIALES	4 549 419	4 356 633
1.1 Réalisées en France	4 466 304	4 198 328
Actions réalisées par la Fondation Dauphine		
-1.1.1. Actions réalisées par l'Université Dauphine ou d'autres organisations	4 466 304	4 198 328
-1.1.1.1 Actions "Créativité et innovation"	2 240 776	2 106 488
-1.1.1.2 Actions "Responsabilité sociale"	2 225 528	2 091 840
1.2 Réalisées à l'étranger	83 115	158 305
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	212 933	146 060
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	212 933	146 060
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	709 148	951 666
TOTAL DES EMPLOIS	5 471 500	5 454 359
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 278 822	513 631
SOUS TOTAL	6 750 322	5 967 990
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	6 750 322	5 967 990

RESSOURCES PAR DESTINATION	2024	2023
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 790 364	4 661 234
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénat	4 341 488	3 595 589
- Dons manuels	927 488	671 214
- Legs, donations et assurances-vie	0	0
- Mécénat	3 414 000	2 924 375
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1 448 876	1 065 645
TOTAL DES RESSOURCES	5 790 364	4 661 234
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES	552 558	843 815
SOUS TOTAL	6 342 922	5 505 049
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	407 400	462 942
TOTAL	6 750 322	5 967 990

	2024	2023
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	3 286 365	3 968 387
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-407 400	-462 942
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	173 098	-219 081
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	3 052 062	3 286 365

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION (C.R.O.D.)

	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public

PRODUITS PAR ORIGINE

1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 790 364	5 790 364	4 674 700	4 674 700
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	4 341 488	4 341 488	3 595 589	3 595 589
- Dons manuels	927 488	927 488	671 214	671 214
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	3 414 000	3 414 000	2 924 375	2 924 375
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 448 876	1 448 876	1 079 111	1 079 111
- 1.3.1. Produits financiers	76 856	76 856	127 877	127 877
- 2.4.1. Revenus des logements étudiants	867 435	867 435	477 306	477 306
- 2.4.2. Revenus de l'incubateur	96 055	96 055	92 045	92 045
- 2.4.4. Autres produits (dont quote-part Frais Fonct. Fondation)	408 531	408 531	381 883	381 883
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	-	-	-
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	17 285			
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-		-	
5 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 269	39 269		
6 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	552 558	552 558	843 815	843 815
TOTAL PRODUITS	6 399 476	6 382 191	5 518 515	5 518 515

CHARGES PAR DESTINATION

1 - MISSIONS SOCIALES	4 549 419	4 549 419	4 356 633	4 356 633
1.1 Réalisées en France	4 466 304	4 466 304	4 198 328	4 198 328
-1.1.1. Actions réalisées par la Fondation Dauphine				
-1.1.2. Actions réalisées par l'Université Dauphine ou d'autres organisations sous son autorité	4 466 304	4 466 304	4 198 328	4 198 328
-1.1.2.1 Actions "Recherche"	2 240 776		2 106 488	
-1.1.2.2 Actions "Responsabilité Sociale"	2 225 528		2 091 840	
1.2 Réalisées à l'étranger	83 115	83 115	158 305	158 305
2 - FRAIS DE RECHERCHE DES FONDS	212 933	212 933	146 060	146 060
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	212 933	212 933	146 060	146 060
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	709 148	709 148	951 666	951 666
4- CHARGES EXCEPTIONNELLES (non affectées aux programmes missions)	6 183		20 380	
5 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
6 - IMPOT SUR LES BENEFICES	17 028	17 028	13 467	13 467
7 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 278 822	1 278 822	513 632	513 632
TOTAL CHARGES	6 773 533	6 767 350	6 001 838	5 981 457
EXCEDENT OU DEFICIT	- 374 057		- 483 323	

- PRODUITS = CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	96 728	174 901
- CHARGES = EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	96 728	174 901

6.1 Missions sociales

La Fondation Paris-Dauphine a pour objet, conformément à ses statuts, d'accompagner l'Université Paris-Dauphine dans la réalisation de l'ensemble de ses missions, de promouvoir son image de marque afin de développer son rayonnement national et international, et d'assurer un rapprochement et un dialogue constant avec le monde socio-économique. Elle structure ses missions au service de **l'excellence et de la solidarité**.

Elle finance notamment :

- Des chaires et des initiatives de recherche innovantes,
- Un incubateur de startups où sont hébergés des porteurs de projets de création d'entreprises diplômés ou étudiants de l'université,
- Des bourses de mobilité internationale pour les étudiants,
- Un programme d'ouverture sociale en faveur de l'égalité des chances,
- Des logements pour les étudiants,
- Un fonds d'aide sociale d'urgence pour des besoins ponctuels d'étudiants

6.2 Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche comprennent des frais de communication pour les appels à la générosité du public (plaquettes, affranchissement, ...), l'organisation d'événements, ainsi que la quote-part de charges de personnel affectée à ces missions.

6.3 Frais de fonctionnement

Ce poste regroupe toutes les autres dépenses qui ne sont pas comprises dans les missions sociales et les frais de recherche des fonds. Il s'agit des frais de personnel et des frais de siège.

6.4 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Ces reports concernent des dons spécifiquement fléchés par les donateurs qui ne sont pas utilisés dans l'année, ils sont ainsi différés sur les exercices futurs et repris en fonction de leur consommation réelle.

Les reports en fonds dédiés concernent principalement les dons versés par les entreprises pour la recherche au sein des chaires d'Enseignement.

6.5 Ressources dédiées à un projet défini, non totalement utilisées et transférées à un autre projet

Les fonds dédiés affectés au compte emploi des ressources sont constitués par des fonds issus de la générosité du public.

6.6 Produits

Les ressources « directes » collectées auprès du public s'élèvent à **4 341 K€**, et sont constituées de dons effectués par des personnes physiques et par des dons d'entreprises. Les appels aux dons sont opérés de manière ciblée auprès des diplômés, parents d'élèves ou amis de l'Université. Les donateurs peuvent exprimer leur volonté d'affectation sur un programme ou une action de la Fondation. Dans le cas contraire, les dons sont affectés à la Fondation.

Les autres produits concernent les produits financiers des placements, le remboursement des charges de personnel et les refacturations.

Les ressources collectées auprès du public peuvent être affectées selon leur souhait :

- au développement de la Fondation,
- au soutien de l'incubateur,
- à la modernisation du campus,

- au financement de bourses de mobilité internationale,
- au soutien du programme Egalité des Chances,
- à promouvoir la culture auprès des étudiants dauphinois.

6.7 Informations relatives au bénévolat, au mécénat de compétences et aux Contributions volontaires en nature

BENEVOLAT ET MECENAT DE COMPETENCES 2024 (en Euros)				
	nature / société	nombres d'heures	taux horaire €	estimation €
GOUVERNANCE (bénévolat)				
Membres du CA (23)	N/A			
Président	bénévolat: Bureaux, CA, réunions	62	86,09	5 337,75
Trésorier		38	86,09	3 271,52
Secrétaire	bénévolat: réunions ponctuelles, 6 bureaux, 2 CA + interventions	20	86,09	1 721,85
MISSIONS SOCIALES				
Programmes				
Programme Egalité des Chances				
Mentoring étudiants	bénévolat	189	86,09	16 271,52
Animation		120	86,09	10 331,13
Rencontres Alumni		60	86,09	5 165,56
Parrainages Enseignants		50	62,40	3 120,00
Programme Incubateur				
Ateliers	bénévolat	249	86,09	21 415,56
Mentorat		40	86,09	3 443,71
Mécénat de Compétences	DAFINITY, KANOPEE, FORCOLA			19 100,00
Programme Culture				
Nuit des musées	bénévolat: 45 étudiants	540	13,98	7 549,20
FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION				
TOTAL		1 368	903,90	96 727,81
Coûts retenus pour la valorisation des Taux				
Horaires:		<i>brut</i>	<i>charges</i>	<i>salaire chargé</i>
Professeur		40,00	22,40	62,40
Cadre Moyen d'Entreprise		55,19	30,91	86,09
Etudiant (SMIC)		11,65	2,33	13,98